



SM intercommunal d'intervention et de prévention scolaire de Piégut-Pluviers (Siren : 252401625)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Barthélemy-de-Bussière
Arrondissement	Nontron
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/02/1964
Date d'effet	17/03/1964

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Alain MARZAT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Saint Barthélemy de Bussière
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24360 SAINT BARTHELEMY DE BUSSIÈRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 099
Densité moyenne	24,71

Périmètres

Nombre total de membres : 12

- Dont 11 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Augignac (212400162)	835
24	Busserolles (212400709)	513
24	Bussière-Badil (212400717)	400
24	Champniers-et-Reilhac (212401004)	472
24	Étouars (212401632)	155
24	Piégut-Pluviers (212403281)	1 214
24	Saint-Barthélemy-de-Bussière (212403810)	220
24	Saint-Estèphe (212403984)	632
24	Soudat (212405419)	93
24	Teyjat (212405484)	278
24	Varaignes (212405658)	429

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CC du Périgord Nontronnais (200071819)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Transport scolaire</p> <p><i>Le syndicat assurera une prise en charge partielle des transports des élèves du collège de Piégut-Pluviers à la piscine. Le montant de cette participation sera voté annuellement par le comité syndical. Le syndicat informera l'autorité organisatrice des besoins prévisibles pour organiser et assurer un service de transport des élèves fréquentant les établissements d'enseignement : - Collège de Piégut-Pluviers - Ecoles primaires de Piégut-Pluviers et Champniers et Reilhac</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>Le syndicat organisera des actions de prévention, de communication, de formation en direction des élèves, comportant la mise en place d'animations spécifiques et d'ateliers à vocation pédagogique en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux premiers secours. Le syndicat fournira aux communes la peinture nécessaire à l'entretien des abribus.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)